

ILS FAISAIENT ETAT DE GRAVES VIOLATIONS DE LA LOI PAR KHALIFA BANK

Dix rapports sans suite sur le bureau de Keramane

Pas moins de dix rapports faisant état de graves violations de la loi sur la monnaie et le crédit ont été établis par une équipe d'inspecteurs diligents par la Banque d'Algérie entre 2000 et 2002. Ces rapports ont tous été transmis au gouverneur de la Banque d'Algérie de l'époque sans qu'aucune poursuite soit engagée.

L'audition de l'inspecteur général au sein de la Banque d'Algérie a été l'occasion pour la présidente du tribunal de Blida d'insister sur le rôle joué par Abdelouahab Keramane qui ne s'est pas présenté et qui fait l'objet d'un mandat d'amener. Appelé à la barre en tant que témoin, M. Khemoudj est revenu sur ses missions au sein de la Banque d'Algérie et sur les conditions dans lesquelles il a été appelé à effectuer des inspections au sein d'El Khalifa Bank. C'est sur ordre du gouverneur d'Algérie qu'une équipe a commencé ses investigations. Un premier rapport avait fait ressortir que "la banque n'était pas gérée comme telle. Tous les dysfonctionnements ont été notifiés dans un rapport transmis au gouverneur d'Algérie". Une seconde mission a, par la suite, été dépêchée. Même constat, "la banque était loin d'offrir des garanties de solvabilité". Après avoir reçu ce second rapport, Keramane avait

convoqué Abdelmoumen Khalifa dans son bureau. Au cours de cette entrevue, il lui aurait signifié verbalement qu'il devait se conformer à la réglementation. Une révélation qui fera dire à la présidente de la cour, s'adressant au témoin : "Est-il légal qu'un gouverneur invite dans son bureau le PDG d'une banque pour lui demander de se conformer à la loi ? N'aurait-il pas dû déposer une plainte ? A-t-il déjà reçu des PDG de banque qui étaient dans le même cas que Khalifa ?" Silence gêné du témoin. Il deviendra plus prolixe lorsqu'elle lui demandera d'évoquer le troisième rapport : les irrégularités étaient encore plus nombreuses et la banque ne cessait de violer allègrement la législation. "Pourquoi à ce moment-là, la commission bancaire ne s'était-elle pas réunie pour prendre des mesures ?" Réponse de Khemoudj : "J'ai transmis le rapport à ladite commission. Mes prérogatives s'arrêtent à ce niveau. Précisions de la présidente : Keramane portait la double casquette de gouverneur et de président de ladite commission. C'est alors que l'inspecteur général est appelé à s'expliquer au sujet de la quatrième mission d'inspection. Il affirme qu'il s'agissait d'une mission "transversale" qui avait concerné l'ensemble des banques avec comme objectif de vérifier si ces derniers

ne possédaient pas des participations qui dépasseraient 50% de son capital. Les inspecteurs ont alors découvert que certains crédits dépassaient de 73,6% le capital d'El Khalifa Bank. "Ne fallait-il pas réagir à ce moment", interroge la présidente. Même réponse du témoin : "J'ai transmis le rapport à M. Keramane." Au sujet de la sixième inspection, il dira que les degrés de solvabilité d'El Khalifa Bank étaient toujours loin des normes.

Une mission "spéciale"

Au mois de mai 2001, Keramane avait chargé une équipe d'inspecteurs d'une mission particulière : vérifier les opérations de commerce extérieur et les domiciliaisons. "Est-ce que la loi vous autorisait à faire ce genre de missions. N'y a-t-il pas des personnes plus habilitées que vous pour le faire ?" Réponse de Khemoudj : "C'était une première. C'est une mission particulière. L'ordre verbal venait de Keramane en personne."

Au cours de leur mission, les inspecteurs feront des découvertes étonnantes : le département du commerce extérieur de la banque privée était très mal géré. Lorsque Khemoudj parle de dysfonctionnements, la présidente de la cour rétorque : "Vous êtes trop gentil". Ce sont en réalité des dizaines de violations de la loi qui sont constatées.

El Khalifa Bank opérait des transferts sans l'aval de la Banque d'Algérie. Sur les 20 dossiers épluchés par les inspecteurs, un seul disposait de l'accord de la Banque d'Algérie. Sans parler des dossiers de leasing absents. A l'issue de cette mission, les inspecteurs rédigent encore une fois des rapports. On est en 2001 et c'est Laksaci qui succède à Keramane à la tête de la Banque d'Algérie.

El Khalifa Bank transfère de l'argent après le gel des opérations extérieures

Revenant à la charge, Mme Brahimi demande au témoin ce que la loi stipule lorsque de telles infractions sont constatées. Il bafouille un moment avant de répondre : "A l'époque, je ne disposais pas d'inspecteurs assermentés pouvant rédiger des PV d'infractions qui auraient pu conduire à un dépôt de plainte." "Est-ce que le ministre des Finances de l'époque avait été saisi ?" "On lui a envoyé une copie du rapport pour information", répond le témoin à qui la présidente rappelle que "la loi est claire. Toute personne ayant constaté des infractions doit déposer une plainte. Rien ne vous empêchait de tirer la sonnette d'alarme à ce moment-là". Même réponse : "Il n'y avait pas d'inspecteurs assermentés." Ce n'est qu'en 2002, suite à une mission d'expertise

"approfondie" que la décision de suspendre les opérations de commerce extérieur de la banque est enfin prise. "Par quel miracle y avait-il enfin des inspecteurs assermentés ?" demande la juge. "Ils ont prêté serment à ce moment-là", répond l'inspecteur. C'est à cette période que 9 PV d'infractions ont été établis et transmis au ministre de tutelle.

En parallèle, l'ordonnance 96/22 avait été modifiée et donnait au gouverneur d'Algérie plus de prérogatives. Il pouvait, lorsque la nécessité se faisait ressentir, actionner la justice contre les contrevenants. Alors que l'équipe des inspecteurs effectuait son travail au niveau de la banque et que les opérations du commerce extérieur étaient gelées, la banque arrivait à transférer des sommes colossales vers l'étranger. "Par quel miracle cela s'est-il produit ?" s'interroge la juge. Silence du témoin, incapable d'expliquer pourquoi son équipe n'a pas demandé à accéder au système Swift de la banque.

Tout au long de la journée d'hier, le témoin s'est contenté de rappeler que ses prérogatives ne lui permettaient pas de déclencher des poursuites judiciaires. A cela, la présidente a fini par répondre que lorsque c'est la loi qui est aussi allégrement violée, une pareille attitude négative ne pouvait

trouver de justificatifs. Elle dira également, pour resituer les responsabilités des uns et des autres que "si Keramane est poursuivi, c'est justement parce qu'il avait fermé les yeux sur ces infractions". Et son assistant de se demander pourquoi "la Banque d'Algérie a-t-elle fait preuve d'autant de compréhension à l'égard d'El Khalifa Bank ?" Silence du témoin. Au cours de la journée d'aujourd'hui, d'autres membres de la commission bancaire devront s'expliquer au sujet desdits rapports.

L'actuel gouverneur de la Banque d'Algérie sera appelé à témoigner dans les jours à venir dans l'affaire de la banqueroute d'El Khalifa Bank. C'est ce qu'a indiqué la présidente de la cour de Blida qui a fait savoir que Laksaci avait indiqué qu'il ne comprenait pas que les inspecteurs n'aient jamais demandé à avoir accès au système Swift de la banque. Il s'agit en fait d'un système de communication permettant d'effectuer des virements internationaux par l'échange de données électroniques des banques. Avantages de ce système : les virements se font plus rapidement et d'une manière plus sécurisée, ce qui aurait pu attirer l'attention des inspecteurs sur les opérations toujours en cours en dépit de l'interdiction.

N. I.

AFFAIRE KHALIFA

D'anciens ministres entendus comme accusés au niveau de la Cour suprême

Deux anciens ministres, Abdeslam Bouchouareb et Abdelmadjid Tebboune, respectivement de l'Industrie et de l'Habitat, ont été auditionnés avant-hier par un magistrat instructeur au niveau de la Cour suprême en leur qualité non pas de témoins mais d'accusés dans l'affaire Khalifa, en cours de jugement au tribunal criminel de Blida. C'est du moins ce qu'a rapporté hier le journal El Chourouk, affirmant détenir l'information de "sources sûres". Le journal a annoncé par ailleurs les auditions prochaines de huit autres anciens ministres.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Ces instructions font suite ou reposent, explique le journal, sur les résultats de celles menées auparavant au niveau du tribunal criminel de Cheraga.

La brochette d'anciens ministres devant subir l'interrogatoire du magistrat instructeur au niveau de la Cour suprême s'expliquera, précise

le journal, sur "des dépassements" qu'elle aurait commis dans ses relations avec le groupe Khalifa. Entendus avant-hier comme accusés, Bouchouareb et Tebboune bénéficieraient — tout comme le reste des anciens ministres qui le seront prochainement — du privilège de juridiction, car sinon comment expliquer leur audition au niveau de la

Cour suprême pendant que le procès Khalifa se déroule quinze jours depuis au tribunal criminel de Blida. *El Chourouk*, qui si, l'on veut, a livré le "scoop" de ces instructions assez particulières, n'est pas parvenu à percer le secret quant à ce qu'aurait bien pu déclarer les deux accusés mais aussi à l'objet précis de l'accusation.

En revanche, le journal pense savoir qu'ils seraient accusés de s'être rendus coupables de dépassements dans des relations entretenues avec le groupe Khalifa. Ces instructions ouvertes au niveau de la Cour suprême, outre la dizaine d'anciens ministres, concernent également, note le journal, une cinquantaine d'autres personnes entre directeurs et cadres supérieurs de l'administration et d'entreprises publiques. Ceci alors que, rapporte toujours *El Chourouk*, d'autres ministres anciens et en exercice pourraient être entendus par le tribunal criminel de Blida. Cela pour avoir entendu leurs noms cités au cours du procès. D'entre ces ministres, souligne le journal, Mourad

Medelci, le ministre actuel des Finances, Mohamed Terbeche, son prédécesseur, Aboudjerra Soltani, en sa qualité d'ancien ministre du Travail et de la Protection sociale.

Il est fort probable, par ailleurs, révèle le journal, citant des sources concordantes, que le tribunal criminel de Blida convoque prochainement à la barre des ministres à l'instar de Djamel Ould Abbas, ministre de l'Emploi et de la Solidarité nationale, et ce pour un témoignage. Il en serait, poursuit le journal, de même pour l'ancien chef du gouvernement, Ahmed Ouyahia. Ce dernier s'est déclaré, il y a lieu de le rappeler, toute disponibilité à répondre à une convocation de la justice. Il a déjà témoigné dans la fameuse affaire Sider, à Annaba, en 1996. Faudra-t-il s'attendre, s'il advient que des ministres défilent à la barre, en qualité de témoins ou d'accusés, à de fracassantes révélations ?

Devant le magistrat instructeur en 2004, nombre de ministres, auditionnés alors comme témoins, avaient très

peu dit. *El Chourouk* fait le rappel de certaines dépositions. Ainsi, l'ancien ministre de l'Habitat, Abdelmadjid Tebboune, entendu en date du 8 décembre 2004, avait soutenu que les OPG jouissaient d'une autonomie de gestion, conformément au décret du 12 mai 1992. Et, concernant les dépôts au niveau de Khalifa Bank, l'ancien ministre a affirmé que cela a été fait du temps de son prédécesseur, Bounekrif, et se sont poursuivis durant son exercice et celui de son successeur, Nadir H'mimid.

Tebboune a toutefois reconnu connaître Abdelmoumen Khalifa, du temps qu'il était ministre délégué aux Collectivités locales, et qu'un jour il lui a rendu visite à son bureau et lui a remis 20 000 DA en liquides et s'est vu remettre une carte bancaire magnétique. Pour sa part, Mohamed Terbeche, l'ancien ministre des Finances, a été entendu en date du 11 décembre 2004. Il a déclaré, rapporte le journal, qu'une commission avait étudié le rapport de la Banque d'Algérie relatif à Khalifa Bank et a sta-

tué qu'il ne comportait que des généralités. Il a révélé aussi que le chef du gouvernement de l'époque, Ali Benflis, avait mis sur pied une commission interministérielle, dans laquelle figurent le ministre de la Justice, Mohamed Chorf, le ministre des Transports, Abdelmalek Sellal, et le ministre délégué à la Réforme financière, Fatima Mentouri, ainsi que le ministre des Finances, Mohamed Terbeche, et le gouverneur de la Banque d'Algérie, Abdelouahab Keramane.

De son côté, Mourad Medelci, entendu lui aussi en qualité de témoin le 26 octobre 2004, a affirmé ne pas connaître Abdelmoumen Khalifa, mais surtout qu'il n'a jamais été saisi par le gouverneur de la Banque d'Algérie à propos d'irrégularités ou illégitimes en matière de mouvements de capitaux. Enfin, Aboudjerra Soltani, entendu lui en date du 23 octobre 2004, a soutenu ne pas savoir comment s'est effectué le transfert de l'argent des caisses de Sécurité sociale vers Khalifa Bank.

S. A. I.

AVIS DE DECES

Les familles Azli, Benaâmane, Trabezi d'Alger et Dellys ont l'immense douleur de faire part du décès de leur père, oncle, grand-père

Azli Mostapha

survenu hier à l'âge de 84 ans. L'enterrement aura lieu aujourd'hui 23 janvier 2007 au cimetière de Dellys. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.